

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°R75-2021-224

PUBLIÉ LE 15 DÉCEMBRE 2021

Sommaire

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NOUVELLE-AQUITAINE /

R75-2021-11-25-00123 - Délibération du CA du 25 novembre 2021 n°CA-2021-074 (18 pages)

Page 3

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2021-11-25-00123

Délibération du CA du 25 novembre 2021 n°CA-2021-074



Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 25 novembre 2021

Délibération n° CA-2021- ♥ ५

Vote du budget initial 2022

Le conseil d'administration de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine,

Vu les articles L321-1 et suivants, et R321-1 et suivant du Code de l'urbanisme,

Vu le décret n° 2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'Établissement public foncier de Poitou-Charentes, dans sa version dernière modifiée par le décret n° 2017-837 du 5 mai 2017 le renommant notamment en EPF de Nouvelle-Aquitaine,

Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine approuvé par le conseil d'administration par délibération n° CA-2017-62 du 26 octobre 2017, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine spécial n° R75-2017-163 du 31 octobre 2017,

Vu l'arrêté du 23 avril 2019 portant nomination de Monsieur Sylvain BRILLET en tant que Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA) ;

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 7 aout 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;

Vu la circulaire DB/DGFIP du 3 août 2021 relative à la gestion budgétaire et comptable des organismes et des opérateurs de l'Etat pour 2022 ;

Vu le rapport du directeur général,

Sur proposition de la Présidente du conseil d'administration,

Article 1:

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 67 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 71 998 000 € d'autorisations d'engagement dont :
 - o 5 150 000 € personnel
 - o 66 333 000 € fonctionnement
 - o 515 000 € investissement
- 72 068 000 € de crédits de paiement dont :
 - o 5 150 000 € personnel
 - o 66 333 000 € fonctionnement
 - o 585 000 € investissement
- 65 366 702 € de prévisions de recettes
- 6 701 298 € de solde budgétaire (déficit)

Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | contact@epfna.fr RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 0035 - Code APE 8413



Article 2:

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- 2 298 702 € de variation de trésorerie (abondement) 19 183 702 € de résultat patrimonial (bénéfice)
- 14 383 702 € de capacité d'autofinancement
- 22 798 702 € de variation de fonds de roulement (augmentation)

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Article 3:

Approuve et vote le budget initial 2022 tel que présenté et annexé.

La présidente du conseil d'administration, le 2 5 NOV. 2021

Laurence ROUEDE

Transmis à la préfecture de région le 2 9 NOV. 2021 Réceptionné à la préfecture de région le 0 2 DEC. 2021

Approbation par Madame la préfète de région

Bordeaux, le DEC. 2021

La préfète

ar la Préfète.

al pour les affaires régionales

atrick AMOUSSOU-ADEBLE

Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | contact@epfna.fr RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 0035 - Code APE 8413



TABLEAU 1 Autorisations d'emplois Budget Initial 2022

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	0	67	67

Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT (c) :

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat (c).

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme (décomptant dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme) et des autres dépenses de personnel

	EMPLOIS SOUS	S PLAFOND LFI	EMPLOIS HOR	S PLAFOND LFI	PLAFOND (DRGANISME
	ЕТРТ	Dépenses de personnel *	ЕТРТ	Dépenses de personnel *	ЕТРТ	Dépenses de personnel *
TOTAL DES EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL ($1+2+3+4$)	0	0	67	5 150 000	67	5 150 000
1 - TITULAIRES	0	0	2	270 000	2	270 000
* Titulaires État	0	0	2	270 000	2	270 000
* Titulaires organisme (corps propre)	0	0	0	0	0	0
2 - CONTRACTUELS	0	0	65	4 880 000	65	4 880 000
* Contractuels de droit public	0	0	0	0	0	0
8CDI	0	0	0	0	0	0
∂CDD	0	0	0	0	0	0
. Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0	0	0	0	0	0
* Contractuels de droit privé	0	0	65	4 880 000	65	4 880 000
ðCDI	0	0	65	4 880 000	65	4 880 000
8CDD	0	0	0	0	0	0
3 - CONTRATS AIDES						
4 - AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses, impôts et taxes associés)						

^{*} Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE=CP). Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le tableau des autorisations budgétaires. Par ailleurs, le total des emplois doit être égal au plafond d'autorisation d'emplois voté par l'organe délibérant (figurant ci-dessus pour vote).

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et <u>décomptant le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme mais en fonction dans une autre entité</u> (Mises à disposition sortantes - ETPT et dépenses de personnel inclus dans le précédent tableau)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE, REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DECOMPTES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS				
	ETPT **	Dépenses de personnel **			
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME (5 + 6)	0	0			
5 - EMPLOIS REMBOURSES A L'ORGANISME	0	0			
6 - EMPLOIS NON REMBOURSES A L'ORGANISME	0	0			

^{**} Nombre d'emplois en ETPT décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de personnel du budget de l'organisme.

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales et <u>ne décomptant pas dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme</u> (Mise à disposition entrantes)

	REMUNERES PAR LUI ET	DANS L'ORGANISME NON ' NON DECOMPTES DANS ORISATION D'EMPLOIS
	ETPT ***	Dépenses de fonctionnement
EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES (7 + 8)	0	0
7 - EMPLOIS REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0	0
8 - EMPLOIS NON REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0	0

^{***} Nombre d'emplois en ETPT non décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget de l'organisme.



POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

				RECETTES	3						
	Budget Init (voté le 24/		Prévision exéc	Prévision exécution 2021		2021 Budget Initial 2022		Prévision exécution 2021	Budget Initial 2021 (voté le 24/11/2020)		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP			(**************************************		
Personnel	5 100 000	5 100 000	4 500 000	4 500 000	5 150 000	5 150 000	63 366 702	69 518 601	60 850 000	Recettes globalisées	
dont contributions employeur au CAS Pension	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000				Subvention pour charges de service public	
							10 700 192	10 700 192	9 716 980	Autres financements de l'Etat	
							20 166 510	22 133 020	22 133 020	Fiscalité affectée (TSE)	
							2 000 000	3 185 389		Autres financements publics (SRU)	
Fonctionnement	59 480 000	59 480 000	59 480 000	59 480 000	66 333 000	66 333 000	30 500 000	33 500 000	28 000 000	Recettes propres (cessions & loyers) :	
dont intervention foncière :	57 700 000	57 700 000	58 150 000	58 150 000	64 100 000	64 100 000	30 000 000	33 000 000	27 500 000	Dont Cessions	
* dont acquisitions et frais accessoires (601111 & 601112)	39 200 000	39 200 000	51 000 000	51 000 000	42 000 000	42 000 000	500 000	500 000	500 000	000 Dont Loyers	
* dont frais d'études (compte 601113)	500 000	500 000	500 000	500 000	1 000 000	1 000 000					
* dont études non stockées (compte 617)			150 000	150 000	100 000	100 000					
* dont travaux-portage (compte 601114)	7 000 000	7 000 000	2 000 000	2 000 000	10 000 000	10 000 000	2 000 000	730 000	-	Recettes fléchées*	
* dont impôts (compte 6011151)	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000				Financements de l'Etat fléchés	
* dont minoration foncière à voter (compte 657 au BI et 68 au CF)	5 000 000	5 000 000	1 500 000	1 500 000	5 000 000	5 000 000				Autres financements publics fléchés	
dont minoration foncière à réaliser (compte 657)	5 000 000	5 000 000	2 000 000	2 000 000	5 000 000	5 000 000	2 000 000	730 000		Recettes propres fléchées	
dont fonction support	1 740 000	1 740 000	1 330 000	1 330 000	2 163 000	2 163 000					
dont frais financiers	40 000	40 000			70 000	70 000					
Investissement	580 000	580 000	350 000	350 000	515 000	585 000					
mvestissement	300 000	300 000	330 000	330 000	313 000	363 000					
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	65 160 000	65 160 000	64 330 000	64 330 000	71 998 000	72 068 000	65 366 702	70 248 601	60 850 000	TOTAL DES RECETTES (C)	
				5 040 004			0.704.000		4 0 4 0 000	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 =	
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)		-		5 918 601		-	6 701 298		4 310 000	(c)	

^(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 3 Dépenses par destination - Recettes par origine Budget Initial 2022

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Les axes de destination, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

					DEPI	ENSES				
Budget	Personnel		Fonctionnement			vention échéant)	Investis	sement	Total	
	AE = CP		AE	СР	AE	СР	AE	СР	AE (A)	CP (B)
Fonction support	5 150 000	5 150 000	2 233 000	2 233 000			515 000	585 000	7 898 000	7 968 000
Logement			38 460 000	38 460 000					38 460 000	38 460 000
Développement des activités économiques			22 435 000	22 435 000					22 435 000	22 435 000
Protection des risques technologiques et naturels									0	0
Préservation espaces naturels et agricoles									0	0
Autres interventions			3 205 000	3 205 000					3 205 000	3 205 000
TOTAL	5 150 000	5 150 000	66 333 000	66 333 000	O	(515 000	585 000	71 998 000	72 068 000

SOLDE BUDGETAIRE (excédent) D1 = C - B	-
--	---

Tableau des recettes par origine (facultatif)

Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

		RECETTES										
			Recettes globalisées									
Budget	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat (Dotation budgétaire de l'ETAT)	Fiscalité affectée (TSE)	Autres financements publics (dont SRU)	Recettes propres	Financement de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	Total (C)			
Portage foncier					30 500 000			2 000 000	32 500 000			
Collectivités				2 000 000					2 000 000			
TSE		10 700 192	20 166 510						30 866 702			
Fonction support		_						_	0			
TOTAL	0	10 700 192	20 166 510	2 000 000	30 500 000	0	0	2 000 000	65 366 702			

SOLDE BUDGETAIRE (déficit) D2 = B - C 6 701 298



TABLEAU 4 Equilibre financier Budget Initial 2022

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOII	NS				FINANCEMENTS			
	Budget Initial 2021 (voté le 24/11/2020)	Prévision exécution 2021	Budget Initial 2022	Budget Initial 2022	Prévision exécution 2021	Budget Initial 2021 (voté le 24/11/2020)		
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	4 310 000	-	6 701 298	-	5 918 601	-	Solde budgétaire (excédent) (D1)*	
dont Budget Principal dont Budget Annexe	4 310 000	-	6 701 298	-	5 918 601	-	dont Budget Principal dont Budget Annexe	
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ;	2 500 000		3 000 000	12 000 000		12 000 000	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ;	
Dépôts et cautionnements (b1)	20 000						Dépôts et cautionnements (b2)	
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**							Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**	
Autres décaissements non budgétaires (e1)							Autres encaissements non budgétaires (e2)	
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	6 830 000	-	9 701 298	12 000 000	5 918 601	12 000 000	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)	
ABONDEMENT de la trésorerie (I)= (2) - (1)	5 170 000	5 918 601	2 298 702	-			PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)	
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)*** dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)	5 170 000	5 918 601	600 000 1 698 702	-	-	-	dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)*** dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)	
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	12 000 000	5 918 601	12 000 000	12 000 000	5 918 601	12 000 000	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)	

^(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires" (**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

^(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 6 Situation patrimoniale Budget Initial 2022

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Budget Initial 2021 (voté le 24/11/2020)	Prévision exécution 2021	Budget Initial 2022	PRODUITS	Budget Initial 2021 (voté le 24/11/2020)	Prévision exécution 2021	Budget Initial 2022
Personnel	4 850 000	4 265 000	4 915 000	Autres subventions / financements de l'Etat	9 716 980	10 700 192	10 700 192
dont charges de pensions civiles*	100 000	100 000	100 000	Fiscalité affectée (TSE)	22 133 020	22 133 020	20 166 510
Fonctionnement autre que les charges de personnel	39 770 000	38 385 000	45 768 000				
dont intervention foncière	47 200 000	54 150 000	53 600 000	Autres subventions			
dont fonction support	1 990 000	1 565 000	2 398 000	Autres produits	34 700 000	38 915 389	39 000 000
dont intérêts d'emprunts	40 000	-	70 000	dont cessions (hors loyers)	27 500 000	33 000 000	30 000 000
dont amortissements & provisions	240 000	170 000	200 000	dont produits (SRU)	1 000 000	3 185 389	2 000 000
dont minorations votées sur exercices en cours (68 au CF)	5 000 000	1 500 000	5 000 000	dont reprise sur povisions			
dont réalisations minorations (657)	5 000 000	2 000 000	5 000 000	dont reprise sur povisions Foncier (78)	6 200 000	2 000 000	5 000 000
dont variation de stock	- 19 700 000	- 21 000 000	- 20 500 000	dont autres recettes		730 000	2 000 000
TOTAL DES CHARGES (1)	44 620 000	42 650 000	50 683 000	TOTAL DES PRODUITS (2)	66 550 000	61 048 409	69 866 702
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	21 930 000	18 398 409		Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	-	-	-
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	66 550 000	61 048 409	69 866 702	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	66 550 000	61 048 409	69 866 702

^{*} il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Budget Initial 2021 (voté le 24/11/2020)	Prévision exécution 2021	Budget Initial 2022
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4)	21 930 000	18 398 409	19 183 702
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	240 000	170 000	200 000
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	6 200 000	2 000 000	5 000 000
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés			
- produits de cession d'éléments d'actifs			
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs			
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	15 970 000	16 568 409	14 383 702

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Budget Initial 2021 (voté le 24/11/2020)	Prévision exécution 2021	Budget Initial 2022	RESSOURCES	Budget Initial 2021 (voté le 24/11/2020)	Prévision exécution 2021	Budget Initial 2022
Insuffisance d'autofinancement	-	-	•	Capacité d'autofinancement	15 970 000	16 568 409	14 383 702
				Financement de l'actif par l'État			
Investissements	580 000	350 000	585 000	Financement de l'actif par des tiers autres que l'État			
				Autres ressources			
Remboursement des dettes financières	2 520 000	-	3 000 000	Augmentation des dettes financières	12 000 000	-	12 000 000
TOTAL DES EMPLOIS (5)	3 100 000	350 000	3 585 000	TOTAL DES RESSOURCES (6)	27 970 000	16 568 409	26 383 702
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	24 870 000	16 218 409	22 798 702	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	-	-	-

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Compte Financier 2020	Prévision exécution 2021	Budget Initial 2022
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	21 580 929	16 218 409	22 798 702
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	8 254 735	10 299 808	20 500 000
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	13 326 194	5 918 601	2 298 702
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	166 822 786	183 041 195	205 839 897
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	136 788 533	147 088 341	167 588 341
Niveau final de la TRESORERIE	30 034 253	35 952 854	38 251 556

^{*} Montant issu du tableau "Equilibre financier"



POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de trésorerie annuelle
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	35 952 854	42 590 678	45 129 764	54 636 626	53 365 671	51 015 980	44 962 561	44 787 219	43 614 285	40 730 432	38 466 670	38 301 310	2 348 456
ENCAISSEMENTS													
Recettes budgétaires globalisées	1 722 209	8 496 403	14 273 275	1 944 431	1 944 431	1 944 431	6 783 141	3 396 044	1 944 431	3 396 044	6 606 102	10 915 758	63 366 702
Subvention pour charges de service public													-
Autres subventions/financements de l'État			7 490 134								3 210 058		10 700 192
Fiscalité affectée (TSE)	1 680 543	1 680 543	1 680 543	1 680 543	1 680 543	1 680 543	1 680 543	1 680 543	1 680 543	1 680 543	1 680 543	1 680 543	20 166 510
Dotation budgétaire (Etat)													-
Autres financements publics (SRU)			222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222	222 222		2 000 000
Recettes propres													
Ventes	-	6 774 194	4 838 710	-	-	-	4 838 710	1 451 613	-	1 451 613	1 451 613	9 193 548	30 000 000
Loyers	41 667	41 667	41 667	41 667	41 667	41 667	41 667	41 667	41 667	41 667	41 667	41 667	500 000
Recettes budgétaires fléchées	-	600 000	-	-	400 000	-	-	-	600 000	-	-	400 000	2 000 000
Financements de l'État fléchés													-
Autres financements publics fléchés													_
Recettes propres fléchées		600 000			400 000				600 000			400 000	2 000 000
Opérations non budgétaires	10 000 000	-	-	-	-	-	-	-	1 000 000	-	-	1 000 000	12 000 000
Emprunts : encaissements en capital	10 000 000								1 000 000			1 000 000	12 000 000
Prêts : encaissement en capital													
Dépôts et cautionnements													
Opérations gérées en comptes de tiers :	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- TVA encaissée													-
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements													-
- Autres encaissements d'opérations non budgétaires													-
A. TOTAL	11 722 209	9 096 403	14 273 275	1 944 431	2 344 431	1 944 431	6 783 141	3 396 044	3 544 431	3 396 044	6 606 102	12 315 758	77 366 702
DECAISSEMENTS													
Dépenses liées à des recettes globalisées	5 084 386	6 557 317	4 566 413	2 682 053	4 694 123	7 797 850	6 425 150	4 368 978	5 428 285	5 126 473	6 571 462	11 365 512	70 668 000
Personnel	429 167	429 167	429 167	429 167	429 167	429 167	429 167	429 167	429 167	429 167	429 167	429 167	5 150 000
Fonctionnement													
Intervention foncière	4 404 969	4 772 050	3 103 727	2 002 484	4 037 888	7 141 615	4 939 130	3 470 807	4 772 050	4 204 969	5 673 292	9 177 019	57 700 000
Minoration foncière réalisée	-	1 129 032	806 452	-	-	-	806 452	241 935	-	241 935	241 935	1 532 258	5 000 000
Fonction support	180 250	180 250	180 250	180 250	180 250	180 250	180 250	180 250	180 250	180 250	180 250	180 250	2 163 000
Frais financiers				23 333			23 333			23 333			70 000
Intervention													-
Investissement	70 000	46 818	46 818	46 818	46 818	46 818	46 818	46 818	46 818	46 818	46 818	46 818	585 000
Dépenses liées à des recettes fléchées	-	-	200 000	200 000	-	200 000	200 000	200 000	=	200 000	200 000	-	1 400 000
Personnel													-
Fonctionnement			200 000	200 000		200 000	200 000	200 000		200 000	200 000		1 400 000
Intervention													-
Investissement													-
Opérations non budgétaires	-	-	-	333 333	-	-	333 333	-	1 000 000	333 333	-	1 000 000	3 000 000
Emprunts : remboursements en capital				333 333			333 333		1 000 000	333 333		1 000 000	3 000 000
Prêts : décaissements en capital													-
Dépôts et cautionnements													-
Opérations gérées en comptes de tiers :	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- TVA décaissée													-
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements													-
- Autres décaissements d'opérations non budgétaires													
B. TOTAL	5 084 386	6 557 317	4 766 413	3 215 386	4 694 123	7 997 850	6 958 484	4 568 978	6 428 285	5 659 806	6 771 462	12 365 512	75 068 000
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	6 637 824	2 539 086	9 506 862	- 1 270 955	- 2 349 692	- 6 053 418	- 175 342	- 1 172 933	- 2 883 853	- 2 263 762	- 165 360	- 49 754	2 298 702
SOLDE CUMULE (1) + (2)	42 590 678	45 129 764	54 636 626	53 365 671	51 015 980	44 962 561	44 787 219	43 614 285	40 730 432	38 466 670	38 301 310	38 251 556	



TABLEAU 8 Opérations liées aux recettes fléchées

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Antérieures à N non dénouées	N	N+1	N+2	N+3 et suivantes	TOTAL
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)		-	600 000	-	-	
Recettes fléchées (b)	•	2 000 000	-	-	•	2 000 000
Financements de l'État fléchés						-
Autres financements publics fléchés						-
Recettes propres fléchées		2 000 000				2 000 000
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	-	1 400 000	600 000	-	-	2 000 000
Personnel						
AE=CP						-
Fonctionnement						
AE		2 000 000				2 000 000
CP		1 400 000	600 000			2 000 000
Intervention						
AE						-
CP						-
Investissement						
AE						-
CP						-
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	•	600 000	- 600 000	-	·	•

Solde budgétaire N repris au tableau "Equilibre financier" en (a)

Au cas où l'organisme utilise ce tableau pour un suivi individuel par opération, cette seconde partie permet de vérifier l'équilibre final de chaque opération.

Au cas ou l'organisme utilise ce tableau pour un suivi muividuel par operation, cette seconde partie permet de vermer requilibre final de chaque operation.							
Autofinancement des opérations fléchées (d)						0	
Opérations de trésorerie (décaissements) financées par						O	
recettes fléchées (e)							
Position de financement des opérations fléchées en fin							
d'exercice	0	600 000	0	0	0	0	
(a) + (b) - (c) + (d) - (e)							



TABLEAU 10 Synthèse budgétaire et comptable Budget Initial 2022

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

				Bl n			
	1	Niveau initial de restes à payer					
	2	Niveau initial du fonds de roulement		183 041 195			
Niveaux	3	Niveau initial du besoin en fonds de roulement		147 088 341			
initiaux	4	Niveau initial de la trésorerie		35 952 854			
	4.a	dont niveau initial de la trésorerie fléchée					
	4.b	dont niveau initial de la trésorerie non fléchée		35 952 854			
	5	Autorisations d'engagement		71 998 000			
	6	Résultat patrimonial		19 183 702			
	7 Capacité d'autofinancement (CAF)						
	8	Variation du fonds de roulement		22 798 702			
	9	Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées s impact budgétaire	sans	9 000 000			
	10	Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF	SENS	20 500 000			
		Variation des stocks	+/-	20 500 000			
		Charges sur créances irrécouvrables Produits divers de gestion courante	-				
		1 Todalis divers de gestion codrante	+				
	11	Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie	SENS	0			
Flux de		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+/-				
l'année		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations	+/-				
		de l'exercice en cours Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des					
		opérations sur exercices antérieurs	+/-				
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+/-				
	12	Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11		-6 701 298			
	13	Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires		-9 000 000			
	14	Variation de la trésorerie = 12 - 13		2 298 702			
	14.a 14.b	dont variation de la trésorerie fléchée dont variation de la trésorerie non fléchée		600 000 1 698 702			
				00 500 000			
	15	Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13		20 500 000			
	16	Variation des restes à payer		-70 000			
	17	Niveau final de restes à payer		-70 000			
	18	Niveau final du fonds de roulement		205 839 897			
Niveaux	19	Niveau final du besoin en fonds de roulement		167 588 341			
finaux	20	Niveau final de la trésorerie		38 251 556			
	20.a	dont niveau final de la trésorerie fléchée		600 000			
	20.b	dont niveau final de la trésorerie non fléchée		37 651 556			
		Comptabilitá budaátaira					

Comptabilité budgétaire Comptabilité générale



Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 25 novembre 2021

Rapport du directeur général

Rapport sur les prévisions d'exécution à fin 2021

Ce rapport retrace les prévisions d'exécution du budget 2021.

L'année 2021, comme l'année 2020, est une année particulière avec la pandémie liée au coronavirus qui s'est poursuivie, les élections départementales et régionales en juin 2021.

Le réalisé estimatif de 2021 est indiqué dans les divers tableaux joints à la délibération du vote du budget initial de 2022, conformément à la réglementation introduite par le décret du 7 novembre 2012 relatif à la GBCP (Gestion budgétaire et comptable publique) applicable à notre établissement

1 - LES RECETTES

Les recettes se ventilent principalement en 4 postes :

- la TSE,
- la dotation de l'Etat
- les recettes propres,
- et l'emprunt.

Bien que le poste « Emprunts » ait été inscrit au budget initial 2021 d'une enveloppe importante dans la perspective de dépenses conséquentes sur les nouveaux territoires, il n'a pas été nécessaire de recourir à l'emprunt. Ainsi l'EPFNA n'est pas endetté.

En ce qui concerne la part fiscale de la TSE, votée cette année sur l'ensemble du territoire de compétence, le réalisé devrait être proche de 22,2 M€ en tenant compte des rôles supplémentaires et complémentaires.

La dotation budgétaire de l'Etat (première année de versement) est de 10,7 M€. Cette dotation est supérieure d'environ 1 M€ à ce qui était prévu au budget initial 2021. Ce trop versé sera répercuté par une diminution de la part fiscale de la TSE pour l'année 2022.

Pour les recettes propres, on retrouve surtout les cessions qui devraient être proches de 33 M€. Les loyers devraient s'établir à approximativement 500 000 €.

De nouveau, l'EPFNA a perçu des produits liés à la dotation SRU venant des collectivités ne respectant pas leurs obligations de construction de logements sociaux (3,1 M€). Ce montant est supérieur au montant indiqué au budget initial car il peut varier sensiblement d'une année sur l'autre.

Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | contact@epfna.fr RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 00035 - Code APE 8413

2 – LES DEPENSES

Les prévisions d'exécutions du budget 2021 sont établies en suivant les principales enveloppes soumises au vote du budget initial (Personnel, Fonctionnement, Investissement).

Il est rappelé que l'enveloppe de fonctionnement englobe le fonctionnement de l'Etablissement et ses interventions foncières gérées en portage (stock). Cette enveloppe devrait se réaliser totalement.

2A - PERSONNEL

L'enveloppe de personnel plafonnée à 5,1 M€ devrait se réaliser à plus de 80%.

L'année 2021 a permis de stabiliser l'organisation de l'EPFNA.

Des recrutements sont en cours pour remplacer les départs intervenus en cours d'année.

L'effectif physique en CDI est de 57.27 (Equivalent Temps Plein Travaillé). Pour les CDD, le nombre d'une personne physique ne devrait pas varier d'ici le 31 décembre 2021 soit1 ETPT.

2B - FONCTIONNEMENT

L'enveloppe de fonctionnement est composée de 2 parties : l'intervention foncière, cœur de métier de l'Etablissement, et la vie courante de l'Etablissement.

a- Intervention foncière

Fin octobre 2021, nous pouvons estimer un taux de réalisation supérieure aux inscriptions budgétaires initiales. Mais il est difficile de prévoir le volume tant en montant qu'en nombre avec des incertitudes de signatures d'actes en fin d'année, d'éventuelles DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) sur des territoires avec une valeur foncière importante.

En ce qui concerne, les travaux, le taux de réalisation devrait avoisiner les 33% de la prévision des crédits de paiement votés, dû à un ralentissement des travaux depuis 2020 lié à la crise sanitaire.

Extrait du tableau prévisionnel à fin d'exercice 2021 en autorisations d'engagement et en crédits de paiement :

	Budget Ir (voté le 24	nitial 2021 I/11/2020)	Prévision exécution 2021		
	AE	CP	AE	CP	
* dont acquisitions et frais accessoires (601111 & 601112)	39 200 000	39 200 000	51 000 000	51 000 000	
* dont frais d'études (compte 601113)	500 000	500 000	500 000	500 000	
* dont études non stockées (compte 617)			150 000	150 000	
* dont travaux-portage (compte 601114)	7 000 000	7 000 000	2 000 000	2 000 000	
* dont impôts (compte 6011151)	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	
	47 700 000	47 700 000	54 650 000	54 650 000	

b - Fonctionnement de l'Etablissement

Concernant la partie fonctionnement de l'Etablissement, on retrouve toutes les dépenses courantes de gestion. Le réalisé 2021 devrait être proche de 1,33 M€ soit environ 76% de la prévision.

La crise sanitaire a entrainé la diminution de charges liées majoritairement à la diminution des déplacements entrainant des conséquences sur les frais de mission, le carburant. De plus, des annulations ou reports tels que les salons, colloques, conférences, rencontres entre acteurs du territoire ont eu un impact sur les dépenses (frais annexes : imprimés, publicité, réception...).

Le télétravail a été le mode privilégié jusqu'en juillet 2021. Sa mise en œuvre continue à engendrer des dépenses liées au développements d'outils et de prestations informatiques.



De plus, les nouvelles directions « Partenariats et innovation » et « RSE » ont commencé leur déploiement.

L'EPFNA a lancé de nombreux chantiers tels que l'archivage physique, la réorganisation des locaux, le RGPD (Règlement général sur la protection des données), ... entrainant des dépenses de prestataires externes.

En raison de la situation sanitaire, l'EPFNA a mis en place des remises gracieuses sur des loyers dans le cadre de baux commerciaux, professionnels ou de convention d'occupation précaire.

2C – INVESTISSEMENT

En 2020, l'EPFNA a signé un nouveau bail incluant des bureaux supplémentaires. Ces espaces complémentaires ont demandé la réalisation de travaux pour améliorer l'espace de travail des services.

De plus, les travaux pour un nouvel accueil sont en cours d'exécution et devrait se terminer fin 2021.

Au total, l'investissement réalisé en 2021 devrait avoisiner les 350 k€ sur un prévisionnel de 580 K€ soit 60%.

3 – LE RESULTAT

Au regard du contexte sanitaire, de éléments détaillés et sous réserve des écritures de fin d'année, le solde budgétaire 2021 devrait afficher un résultat positif avoisinant les 6 M€.

Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | contact@epfna.fr RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 00035 - Code APE 8413



Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 25 novembre 2021

Rapport du directeur général

Budget initial 2022

Le budget initial 2022 a été conçu avec prudence afin de limiter les risques financiers de l'établissement.

De ce fait, il s'est construit de la manière suivante :

- 1- Des recettes de cessions en diminution significative de 30 M€ pour tenir compte de la conjoncture actuelle et d'un taux de rotation du stock foncier réaliste.
- 2- La mise en équation des dépenses foncières (acquisitions, études, travaux) en inscrivant 54 M€ pour prendre en compte la diminution des recettes foncières.

Le présent rapport présente le projet de budget 2022 avec ses différentes composantes.

Pour rappel, le budget est présenté en mode GBCP en application du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et conformément à la circulaire budgétaire et comptable 2022 pour les établissements publics nationaux. Conformément à cette réglementation, le budget initial proposé est présenté par enveloppes : le personnel, le fonctionnement (comprenant l'intervention foncière) et l'investissement.

Le budget initial 2022 pourra faire l'objet de plusieurs budgets rectificatifs dans le courant de l'exercice notamment pour ajuster les dépenses et recettes foncières si besoin.

1 - Les perspectives opérationnelles pour 2022

1.1 – Le financement de l'activité 2022

Les recettes de l'Etablissement sont distinguées entre 2 postes :

* les recettes globalisées, où l'on retrouve la fiscalité, les dotations et les produits du "cœur de métier" : les cessions.

Ce poste enregistre aussi les produits SRU, identifiés en recettes globalisées du fait de la non-affectation à une opération particulière et donc non-inscrits en recettes fléchées. Mais ces produits font l'objet d'un suivi et d'un compte rendu de leur affectation. Ils ont été estimés cette année à 2 M€.

Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | contact@epfna.fr RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 00035 - Code APE 8413

* les recettes fléchées

Nouveauté 2022, des recettes relatives au fonds friches ont été inscrites pour un montant de 2 M€, permettant de subventionner des travaux que l'on retrouve budgétés dans les dépenses d'activités foncières.

<u>1.1.1 – La Taxe Spéciale d'Equipement (TSE) – Part fiscale :</u>

La Taxe Spéciale d'Equipement (TSE) est votée chaque année par le conseil d'administration, dans la limite d'un montant plafond déterminé en loi de finances initiale.

Le projet de loi de finances pour 2022 plafonne la TSE de l'EPFNA à 22 161 000 € brut, soit un produit net de 20 166 510 € après déduction des frais de recouvrement.

Par rapport à 2021 la part fiscale de TSE est en baisse d'1 M€ pour tenir compte du fait que la dotation (cf point suivant) versée en 2021 a été d'1 M€ supérieure au montant voté en novembre 2020 au budget prévisionnel 2021.

1.1.2 – La dotation budgétaire de l'Etat :

Le gouvernement a décidé de mettre en place le même mécanisme de compensation que celui décidé pour la Taxe d'Habitation, ne générant ainsi aucun report sur les autres redevables. Ainsi le principe d'une compensation à l'euro près par le budget général de l'Etat a été acté par l'article 16 de la loi de finances pour 2020, qui reste inchangé au projet de loi de finance 2022.

Afin de maintenir une activité foncière soutenue, la dotation budgétaire présentée au budget 2022 est identique à celle réellement perçue en 2021 soit 10,7 M€.

Ce qui conduirait à voter un produit de TSE et de dotation budgétaire de l'Etat de 30,8 M€ Net. Le produit de 2019 et 2020 était de 31,85 M€ Net.

Cette dotation versée en 2 acomptes (70% en mars et 30% en novembre) pourra entrainer des difficultés de trésorerie inexistantes jusqu'à présent du fait du versement mensuel de la TSE. De ce fait, il sera soumis au conseil d'administration une décision de recourir à une ligne de trésorerie de 2 M€ en cas de besoin.

<u>1.1.3 – Les cessions</u>

Les cessions prévues sur l'année 2022 s'élèveraient à 30 M€ (comprenant 5 M€ de reprises sur provisions de minorations et 25 M€ d'encaissement de produits de cessions), en hausse de 2,5 M€ par rapport au budget 2021.

Ces montants intègrent des cessions relatives à des anciennes conventions sur les territoires de l'ex-Poitou-Charentes tels que Angoulême, Cognac, Niort, Gond Pontouvre, La Couronne, Rochefort, Angoulins, La Rochelle. Et quelques sorties opérationnelles sur les nouveaux territoires tels que : Gujan-Mestras, Libourne.

Ce montant intègre les reprises sur provision des minorations provisionnées les années précédentes.

En raison des incertitudes opérationnelles ainsi que des impacts liés notamment aux recours contre les autorisations d'urbanisme et la hausse des coûts de travaux sur certains projets, il est probable que ce poste de recette subisse des aléas, ce qui peut nécessiter le recours à emprunt en cours d'année.



Pour mémoire, les cessions sont des marqueurs importants de la soutenabilité du modèle économique de l'EPFNA. Elles alimentent le fonds de roulement qui permet de financer les interventions foncières, de limiter le recours à l'emprunt.

1.1.4 – Les emprunts

Vu l'incertitude sur la rotation du stock, il est prévu de prévoir une enveloppe d'emprunts en 2022 pour un montant maximum de 10 M€.

Pour mémoire l'emprunt prévu à hauteur de 10 M€ en 2021 n'a pas été réalisé. L'EPFNA n'est pas endetté.

Bien que non budgétaires, donc n'apparaissant pas dans le tableau 2 des « *Autorisations Budgétaires* », hormis les charges d'intérêts, les emprunts contribuent à l'équilibre du budget et sont transcrits dans le tableau 4 « Equilibre Financier ».

Le besoin en emprunt sera confirmé en cours d'année 2022 en fonction d'une activité opérationnelle qui reste difficilement prévisible. L'objectif opérationnel est de maintenir une trésorerie disponible d'environ de 15 à 20 M€ correspondant aux objectifs fixés par la tutelle, à savoir environ 3 à 6 mois d'activité opérationnelle.

1.2 - Les acquisitions foncières

La difficulté de prévoir les acquisitions foncières nous conduit à être prudent et de rester vers un montant d'acquisitions en légère hause par rapport au budget initial 2021 soit 42 M€ (39,2 M€ au BI 2021).

Dans le détail des prévisions les actions foncières stockées sont décomposées en :

TOTAL ACTIONS FONCIERES	54 000 000
Taxes foncières	1 000 000
Travaux	10 000 000
Etudes stockées	1 000 000
Acquisitions et frais accessoires	42 000 000

Les travaux prennent en comptes les financements publics mobilisables dans le cadre du plan de relance ainsi que du fonds « friches » pour un montant de recettes inscrit à hauteur de 2 M€.

La ventilation par destination qui est présentée dans le tableau 3, représente les domaines sur lesquels intervient l'EPFNA. Après analyse des bases de données de l'EPFNA et des prévisions qui restent aléatoires, le choix a été fait de ventiler les dépenses par destination selon les ratios suivants qui sont représentatifs de l'activité de l'EPF:

- 60 % logement,
- 35% développement économique,
- 5% autres.

Pour ce qui concerne le budget affecté aux minorations foncières sur fonds propres et aux minorations SRU:

5 M€ correspondant aux dépenses liées à l'attribution de nouvelles minorations et 5 M€ sont prévus pour les subventions de reprises de provision lors des cessions de fonciers sur lesquelles ont été attribuées des minorations

antérieures. Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | contact@epfna.fr RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 00035 - Code APE 8413

2 - Le fonctionnement de l'Etablissement

Le budget de fonctionnement de l'Etablissement regroupe 2 enveloppes : l'enveloppe personnel et l'enveloppe fonctionnement courant.

Le total des dépenses de fonctionnement de l'EPF est évalué à 7,3 M€ pour 2022 (5,15 pour le personnel et 2,2 pour les autres dépenses).

2.1 - Les charges de personnel (comptes 64 et 631/633) :

Pour l'année 2022 et afin de poursuivre l'organisation des services, il a été budgétisé deux postes supplémentaires. Une étude plus approfondie des besoins sera entamée dès la fin de cette année afin d'examiner toutes les possibilités de mobilité interne et de redistribution des missions et charge de travail avant tout recrutement.

Le nombre de postes pour l'année 2022 est de 67 ETP (hors directeur général).

Pour cet exercice, avec les moyens mis en place et les derniers recrutements effectués, l'enveloppe de personnel devrait s'établir autour de 5,15 M€ par rapport au budget 2021 (5,1 M€), soit +1%.

La subvention versée au CSE est imputée sur l'enveloppe « Personnel ».

2.2 – Le budget de fonctionnement courant :

Le budget de fonctionnement, fonctions support de l'établissement, est estimé à 2 163 k€ hors frais financiers et 2 233 k€ avec les frais financiers.

Ce budget est en augmentation par rapport au budget 2021 (+ 453 k€) et notamment en raison des décisions suivantes :

- La continuité de solutions pour répondre au télétravail (prestation informatiques, formation...).
- L'opportunité courant 2022 de louer des surfaces supplémentaires dans l'immeuble occupé par l'EPFNA.
- Le choix fait de passer par de la location et de la prestation de service pour les outils informatiques.
- L'appui de conseils extérieurs pour accompagner le plan d'évolution et de structuration de l'établissement.
- Le développement d'opérations de communication pour préparation du nouveau PPI
- Suite à l'audit sur la flotte automobile, décision de recourir à la location pour les voitures de l'EPFNA.
- Poursuite d'études pour accorder d'éventuelles remises gracieuses.

Les autres postes de dépenses ont été maintenus notamment en matière de déplacements, frais de missions.

Le montant des frais financiers budgétés (70 000 €) correspond aux frais liés à un emprunt de 10 M€ inscrit au budget 2022.



3 - Le budget d'investissement de l'établissement

Seules sont détaillées les immobilisations incorporelles et corporelles de l'Etablissement.

Le budget d'investissement 2022 est proposé à 515 k€, en diminution de 65 k€ par rapport à 2021. Ce budget correspond essentiellement à la poursuite de réalisation de travaux d'aménagement dans les locaux de nos bureaux à Poitiers ainsi que du mobilier, pour d'éventuelles réponses à la mission du programmiste mandaté pour les étudier.

La mise en place du télétravail conduit à poursuivre le développement du matériel informatique (visio, ordinateurs portables...).

Un décalage de paiement est dû au paiement des travaux de l'accueil qui doivent se terminer fin décembre 2021.

4 - La trésorerie au 31/12/2022

La trésorerie à fin 2022 s'établirait à plus de 38 M€ (compte tenu des perspectives de réalisations à fin 2021).

Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | contact@epfna.fr RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 00035 - Code APE 8413